

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 26 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 19 janvier 2023
Nombre de conseillers présents : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLE, Maire.

Présents : M. ROUILLE J-M. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes JOLLY F. - ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. CHOUIN J-F qui a donné pouvoir à M. ROUILLE J.M. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LEROY D. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme ROUXEL M. - Mme RAYMOND G. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.7 – Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30 JAN. 2023

ID : 085-218502847-20230126-DEL2023_7-DE

URBANISME

N° de décision	Date de dépôt	Références cadastrales	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité
2022-91	24/11/2022	BC 117	26/11/2022	Renonciation
2022-92	30/11/2022	AM 7	01/12/2022	Renonciation
2022-93	05/12/2022	AO 431	05/12/2022	Renonciation
2022-94	21/12/2022	AR 158	26/12/2022	Renonciation
2022-95	21/12/2022	AR 159	26/12/2022	Renonciation
2022-96	28/12/2022	AN 290	29/12/2022	Renonciation
2022-97	29/12/2022	AK 343	30/12/2022	Renonciation
2023-1	10/01/2023	AI 73	11/01/2023	Renonciation

VOTE:

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

